

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES

**APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL
DES COLLECTIVITS TERRITORIALES**

DEMANDE DE SUBVENTION

Nous, Maire de la ville de WATTRELOS,

Vu l'article L.2122 - 22 26° du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la demande d'attribution de subventions ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2 du 27 mai 2020, portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal au Maire de WATTRELOS, transmise à Monsieur le Préfet du Nord le 29 mai 2020 ;

Considérant que la commune a pour projet de construire un city stade dans le quartier de la Mousserie ;

Considérant que la Métropole Européenne de Lille (MEL) propose aux communes membres un fond de concours pour la construction d'équipements sportifs ;

DECIDONS

ARTICLE 1 :

De solliciter l'attribution d'un fond de concours pour les équipements sportifs auprès de la Métropole Européenne de Lille (MEL) pour le projet de création du City stade de la Mousserie.

ARTICLE 2 :

D'imputer la recette correspondante sur le budget communal.

ARTICLE 3 :

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Wattlelos, le **05 SEP. 2025**
Le Maire,
Dominique BAERT



Fait à Wattlelos, le **5/09/2025**
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



Dominique BAERT